



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 16 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20250916-CCAS_2025_4_5-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le vendredi 12 septembre 2025 et se sont réunis le mardi 16 septembre 2025 à 19h30 en la salle des Capetiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 13 – pouvoirs : 3 – votants : 16 – absent :1.

Étaient présents : Mesdames Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE Florence MIFSUD, Geneviève GUINJARD, Marie-Jeanne MICLO, Magalie BENOIST, Véronique PRUVOST-BITAR et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Amauld DE FRANSSU, Alexis DERACHE, Patrice REIGNAULT, Henri BACLET, Dominique DUMONT

A donné mandat de voter en son nom : Madame Pascale LOISELEUR à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE, Monsieur Jean-François HOUETTE à Monsieur Dominique DUMONT, Madame Françoise BALOSSIER à Monsieur Sylvain Lefevre

Absent excusé : Monsieur Denis RENAUDIN.,

Présidente de séance : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE

N°05 - ACTION SOCIALE ENVERS LES PLUS DEMUNIS– CHEQUES SOLIDARITE VEOLIA EAU 2025

Madame la Présidente expose :

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°5 du conseil d'administration du 25 novembre 2024 adoptant le règlement intérieur des aides sociales facultatives,

La Ville a conclu un contrat de délégation du service public de l'eau potable avec VEOLIA EAU. Cette délégation a débuté le 25 Janvier 2012 et se prolonge jusqu'en 2032.

Ce contrat comprend, entre autres, l'octroi d'une subvention de 10 000 euros sous forme de Chèques Solidarité Eau allouée au CCAS de Senlis.

Depuis 2012, les chèques Solidarité Eau peuvent être attribués sur présentation d'un dossier de secours en séance du Conseil d'Administration.

Depuis 2015, le Conseil d'Administration délibère une fois par an sur un montant de chèque solidarité eau et les conditions d'attribution, permettant d'accorder une aide complémentaire aux foyers identifiés par le CCAS comme étant en difficulté,

Par délibération en date du 1^{er} Octobre 2024, le Conseil d'Administration a décidé de rencontrer les Senlisiens en défaut de paiements auprès de Véolia Eau et d'attribuer une aide de 50 € aux foyers se manifestant auprès du service pour un point budgétaire.

Au 30 Novembre 2024, 15 familles se sont présentées au CCAS (sur 153 courriers envoyés) et 11 foyers ont pu bénéficier de cette aide.

Considérant qu'au 1^{er} Septembre 2025, 254 foyers Senlisiens sont encore en situation d'impayés pour la facture du mois de juillet 2025,

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'accorder une aide supplémentaire de 50 euros par foyer, sous forme de chèques Solidarité VEOLIA EAU ne pouvant dépasser le montant de l'impayé de juillet 2025 arrondi à la dizaine d'euros supérieure. Les foyers concernés sont clients de Véolia Eau en situation d'impayé et se seront manifestés auprès du CCAS avant le 31 octobre 2025, suite au courrier de mise à disposition envoyé.

Lors de ce premier échange, il sera demandé à la personne titulaire du compte Véolia Eau, la mise en place de la mensualisation, pour éviter de futures factures élevées et ainsi avoir un risque moins important d'impayé. Si la personne refuse la mensualisation, ou ne maintient pas le plan de mensualisation, l'aide ne pourra plus être accordée pour l'année 2026.

- D'attribuer si nécessaire une aide supplémentaire pour ces foyers sur présentation de dossier de secours en séance du Conseil d'Administration du mois de Novembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20250916-CCAS_2025_4_5-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

L'exposé entendu,

Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité, a décidé :

- D'accorder une aide supplémentaire de 50 euros par foyer, sous forme de chèques Solidarité VEOLIA EAU ne pouvant dépasser le montant de l'impayé de juillet 2025 arrondi à la dizaine d'euros supérieure. Les foyers concernés sont clients de Véolia Eau en situation d'impayé et se seront manifestés auprès du CCAS avant le 31 octobre 2025, suite au courrier de mise à disposition envoyé.

Lors de ce premier échange, il sera demandé à la personne titulaire du compte Véolia Eau, la mise en place de la mensualisation, pour éviter de futures factures élevées et ainsi avoir un risque moins important d'impayé. Si la personne refuse la mensualisation, ou ne maintient pas le plan de mensualisation, l'aide ne pourra plus être accordée pour l'année 2026.

- D'attribuer si nécessaire une aide supplémentaire pour ces foyers sur présentation de dossier de secours en séance du Conseil d'Administration du mois de Novembre 2025.

POUR COPIE CONFORME



Pour la Présidente et par délégation,
Martine PALIN SAINTE AGATHE
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale